

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-04-34x-00395 Référence de la demande : n°2021-00395-011-001

Dénomination du projet : Caudalis-Suivis faunistiques

Lieu des opérations : -Département : Indre et Loire

Bénéficiaire : CAUDALIS

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'association ANEPE Caudalis, chargée de la déclinaison régionale du PRA odonates, opératrice pour la DREAL d'inventaires ZNIEFF et appui technique à des opérateurs de sites Natura 2000 en Touraine, demande l'autorisation de capturer et relâcher sur place pour identification les lépidoptères et odonates ainsi que les batraciens, reptiles et Mulette épaisse en rivière dans le département d'Indre-et-Loire.

Sous réserve des précautions prises pour ce qui concerne les batraciens (respect du protocole de désinfection), le CNPN apporte un avis favorable à la demande qui porte sur les années 2021, 2022 et 2023.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **01/05/2021**

Signature :

